

ANNEXE 2

ENQUETE D'AGREMENT - 1^{ère} demande

1 – OBJET DE LA VISITE

accueil à titre individuel

accueil en tant que couple

nombre

nombre

accueil permanent

accueil temporaire

nombre

nombre

accueil personnes
âgées

accueil personnes en situation de handicap

nombre

Accueil mixte (*personnes âgées et/ou adultes handicapés*)

Date de la demande d'agrément :

Dates des rencontres

2 – RENSEIGNEMENTS DU OU DES DEMANDEURS

	DEMANDEUR	CO/DEMANDEUR
NOM, Prénom		
Date et lieu de naissance		
Situation Matrimoniale		
Adresse		
Téléphone		
Adresse mail		
Nationalité		
Situation Professionnelle		
Niveau d'étude		
Langues Parlées (<i>langue française orale obligatoire</i>)		
Avez-vous déjà bénéficié d'un agrément pour adultes ou enfants ? si oui lequel ?		
Permis de conduire ? Lesquels ?		
Type de véhicule		

Expériences professionnelles et personnelles :

Cheminement vers l'accueil familial :

3 – PERSONNES PRESENTES AU DOMICILE (FAMILLE)

NOM et prénom	âge	Lien de parenté	Situation scolaire ou professionnelle

4 – PROFIL SOUHAITE POUR LA PERSONNE ACCUEILLIE

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Personne handicapée | <input type="checkbox"/> Femme | <input type="checkbox"/> Personne valide |
| <input type="checkbox"/> Personne âgée | <input type="checkbox"/> Homme | <input type="checkbox"/> Personne dépendante physiquement |
| <input type="checkbox"/> Profil indifférent | | |
| <input type="checkbox"/> Accepte fumeur | <input type="checkbox"/> Accepte animal de compagnie | |

Les limites pour la fin d'un accueil : (à développer)

• Commentaires des Travailleurs Sociaux :

5 – SOLUTIONS DE REMPLACEMENT

	Remplaçant 1	Remplaçant 2	Remplaçant 3
NOM, Prénom			
Date et lieu de naissance			
Profession <i>(précisez les disponibilités)</i>			
Adresse			
Numéro de téléphone			
Lien avec la famille d'accueil			
Rencontrée le			
Distance avec l'accueillant <i>(précisez en temps et kilomètres)</i>			
Moyen de locomotion			

6 / Les aptitudes et les compétences pour l'exercice de l'activité d'accueillant familial

6-1/ LES CAPACITES ET LES QUALITES PERSONNELLES POUR ACCUEILLIR DES PERSONNES AGEES ET/OU DES PERSONNES HANDICAPEES ET ASSURER LEUR BIEN-ETRE, il convient d'apprécier la capacité du demandeur à :

		OUI	NON	Partiellement
1	Etre attentif aux besoins, rythmes, goûts et attentes de chaque personne accueillie ainsi qu'à leur évolution.			
2	Promouvoir l'autonomie des personnes accueillies, en valorisant leurs aptitudes, en favorisant leur mobilité et le développement de leurs potentialités – notamment en leur proposant des activités adaptées à leurs capacités et centres d'intérêts.			
3	Etre attentif au respect des droits et des libertés de la personne accueillie, tels que prévus par la charte référencée à l'article L. 311-4.			
4	Faire preuve de respect, de bienveillance et de neutralité, vis-à-vis de chaque personne accueillie.			
5	Favoriser la vie relationnelle, affective et sociale des personnes accueillies et les liens avec leurs proches, y compris en permettant la visite de ces derniers à son domicile.			
6	Préserver et développer la mobilité des personnes accueillies en favorisant de manière appropriée leur libre circulation à l'intérieur et à l'extérieur du logement.			

Avis des travailleurs sociaux :

6-2/ LES CAPACITES DE COMMUNICATION ET DE DIALOGUE, il convient de prendre en compte chez le demandeur :

		OUI	NON	Partiellement
1	Sa maîtrise de la langue française orale, nécessaire à l'établissement des relations avec les différents interlocuteurs (famille, professionnels) et à la participation aux sessions de formation.			
2	Ses qualités d'écoute, d'observation et d'anticipation.			
3	Son aptitude à la communication, au dialogue.			
4	Son engagement, en cas d'utilisation par la personne accueillie d'un mode de communication adapté à une situation de handicap, à recourir à ce mode de communication.			
5	Son aptitude à prévenir et gérer les conflits.			

Avis des travailleurs sociaux :

6-3/ LE PROJET DU DEMANDEUR ET SA CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE, il convient d'apprécier chez le demandeur :

		OUI	NON	Partiellement
1	Les motivations et la cohérence de son projet d'accueil (nombre, caractéristiques des personnes susceptibles d'être accueillies, modalités d'accueil envisagées...) au regard de ses aspirations, de ses contraintes familiales et de ses conditions d'accueil.			
2	Le degré d'adhésion des membres de sa famille au projet d'accueil et l'impact de celui-ci sur la vie quotidienne de la famille.			
3	Son engagement à intégrer chaque personne accueillie à la vie familiale, dans le respect de ses souhaits, notamment par la participation aux repas pris en commun			
4	Sa capacité à faire preuve de discrétion professionnelle et de réserve dans l'expression de ses opinions politiques, religieuses ou morales dans ses relations avec les personnes accueillies			
5	Sa compréhension du rôle de l'accueillant familial, de ses responsabilités et ses limites, des exigences et des contraintes liées à cette activité			
6	Sa compréhension des missions du Conseil Départemental ou des organismes délégataires en matière de suivi des personnes accueillies et de contrôle des conditions de l'agrément			
7	Sa compréhension du rôle et de la place des proches, des représentants légaux et des différents professionnels susceptibles d'intervenir notamment dans le cadre et en complément du projet d'accueil personnalisé de la personne accueillie, et son engagement à collaborer avec eux			
8	Son engagement à suivre la formation et l'initiation aux gestes de secourisme mentionnées à l'article L 441-1			
9	Le cas échéant, son appropriation des savoirs, savoir-être et savoir-faire dispensés dans le cadre de l'initiation aux gestes de secourisme et de la formation mentionnées à l'article L 441-1			

Avis des travailleurs sociaux :

6-4/ LES QUALITES D'ADAPTATION ET D'ORGANISATION DU DEMANDEUR, il convient d'apprécier chez le demandeur, compte tenu du contexte spécifique et des contraintes de l'accueil familial :

		OUI	NON	Partiellement
1	S'il est en mesure, au regard de ses activités et de ses contraintes familiales, d'assurer la continuité de l'accueil par une présence personnelle et effective auprès des personnes accueillies et l'organisation de son remplacement dans des conditions satisfaisantes pour celles-ci durant ses périodes d'absence prévues ou imprévues, longues ou de courte durée.			
2	Si son éventuelle activité professionnelle ou bénévole est compatible avec son projet d'accueil sans influencer sur la qualité de l'accueil : son engagement à l'adapter ou à la réduire compte tenu des besoins des personnes qu'il accueille.			
3	Son engagement à rester joignable durant ses périodes d'absence de façon à pouvoir être contacté lorsqu'une situation d'urgence liée à la santé ou à la sécurité de la personne accueillie le nécessite.			
4	Sa connaissance de son environnement et sa capacité à mobiliser les ressources existantes.			
5	Sa capacité à organiser en toute sécurité les déplacements des personnes accueillies hors du domicile.			
6	Son aptitude à s'adapter à une situation d'urgence ou imprévue et à prendre les mesures appropriées.			

Avis des travailleurs sociaux :

6-5/ LA SANTE ET LA SECURITE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES PERSONNES ACCUEILLIES, il convient d'apprécier la capacité du demandeur à :

		OUI	NON	Partiellement
1	Veiller à la sécurité physique et psychique des personnes accueillies			
2	Veiller à la prise en compte des besoins physiologiques des personnes accueillies (alimentation, sommeil...) et à l'application rigoureuse des prescriptions médicales s'y rapportant, notamment celles relatives à la prise de médicaments.			
3	Veiller à l'hygiène des personnes accueillies.			
4	Appréhender l'incidence sur la santé d'éventuels comportements à risques.			
5	Etre attentif à l'évolution de l'état de santé des personnes accueillies et à leurs besoins de soins, et à solliciter en tant que de besoin les professionnels de santé.			
6	Appréhender les conséquences éventuelles de ses comportements et de ceux des autres personnes à son domicile sur la sécurité ou le bien-être physique et moral des personnes accueillies.			

Avis des travailleurs sociaux :

7 / Les conditions d'accueil et de sécurité

7-1/ LE LOGEMENT ET SES ABORDS (cf article R831-13 du code de la sécurité sociale)

a) LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DU LOGEMENT

Commerces de proximité Si oui, lesquels ?

Transports en commun à proximité Si oui, lesquels ?

Dans l'affirmative décrire la nature du potentiel danger

Environnement pouvant être dangereux
(ex route, cours d'eau, piscine, matériel agricole, ...)

Description des sécurités mises en place

Garanties de la sécurité (clôture, portail, etc ...)

Présence de détecteur de fumée
(nombre et situation)

b) LE LOGEMENT ET SON DESCRIPTIF

Vous êtes propriétaire

Maison individuelle

De plain-pied

Vous êtes locataire

Habitat collectif

A étage (s)

Présence d'un ascenseur/ascensière oui non

Aménagement ou matériel adapté à la dépendance ou au handicap (rampe, lit adapté, monte-escalier...)

Danger potentiel dans le logement
(cheminée, tapis, fenêtre sans garde-fou...)

Pièces consacrées à l'accueil	Dimension	Situation dans le logement <i>(rez de chaussée, étage)</i>
CHAMBRE 1		
CHAMBRE 2		
CHAMBRE 3		

Pièces communes aux personnes accueillies	Dimension	Situation dans le logement <i>(rez de chaussée, étage)</i>
Cuisine		
Salon		
Salle à manger		
autre		

Partie privative	fonction <i>(chambre, salon...)</i>	Situation dans le logement <i>(rez de chaussée, étage)</i>
Pièce 1		
Pièce 2		
Pièce 3		
Pièce 4		
Pièce 5		

Il convient d'apprécier :

		OUI	NON
1	La conformité du logement aux normes fixées par le premier alinéa de l'article R. 831-13-1 du code de la sécurité sociale et par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 et le respect des règles d'hygiène favorisant un accueil de qualité (la hauteur sous plafond doit être de 2,20 m ou avec une hauteur sous plafond de supérieure à 2 m avec une pièce d'une volumétrie totale au minimum de 20 m3).		
2	L'existence d'une pièce réservée à chaque personne ou couple accueilli, <u>sous le toit du demandeur</u> , d'une superficie minimale de 9 m ² pour une personne seule et 16 m ² pour un couple, équipée d'une fenêtre accessible donnant directement sur l'extérieur, et située à proximité d'une salle d'eau et de toilettes partagées ou privées, adaptées, le cas échéant aux personnes à mobilité réduite.		
3	La facilité d'accès et la sécurité du logement, appréciées au regard de la demande d'agrément et notamment des caractéristiques, en termes de handicap ou de perte d'autonomie, des personnes que le demandeur souhaite accueillir.		
4	L'adéquation entre les dimensions du logement, le nombre et la destination des pièces, la composition du foyer et l'activité d'accueil familial, en tenant compte des modalités de l'accueil envisagé (à temps complet, à temps partiel, de jour, de nuit...).		
5	La mise à disposition d'équipements adaptés au niveau d'autonomie des personnes que le demandeur envisage d'accueillir.		
6	Le souci du demandeur de favoriser l'autonomie des personnes accueillies par la mise en place, si besoin, de solutions techniques simples, en concertation avec les professionnels en charge du suivi des accueils.		
7	L'attention portée par le demandeur à la prévention des accidents domestiques et au repérage des dangers potentiels pour les personnes accueillies, dans son domicile et à proximité immédiate.		

Avis des travailleurs sociaux :

7-2/ LA DISPOSITION DES MOYENS DE COMMUNICATION, il convient de s'assurer :

		OUI	NON	commentaires
1	L'existence d'un moyen de communication accessible à tout moment à toutes les personnes présentes dans le logement, permettant d'alerter sans délai les services de secours, le Conseil Départemental ainsi que l'employeur, le cas échéant			<input type="radio"/> Téléphone <input type="radio"/> Accès internet
2	L'engagement du demandeur à afficher de façon permanente, visible et accessible les coordonnées des services de secours, du Conseil Départemental, de l'employeur le cas échéant, de l'accueillant lui-même et éventuellement de voisins ou de personnes de confiance			

Avis des travailleurs sociaux :

Echange sur la capacité et réalité budgétaire :

SYNTHESE ET AVIS GLOBAL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX SUR LES APTITUDES ET LES COMPETENCES POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'ACCUEILLANT FAMILIAL :

LES COORDONNEES DES PROFESSIONNELS CHARGES DE L'EVALUATION

UTAS

NOM du TMS

N° de téléphone

SAVS

NOM du TS

N° de téléphone

Le

SIGNATURE

LE CHEF D'UTAS

LE TMS APA

LE CHEF DE SERVICE SAVS

LE TS SAVS

9/ ELEMENTS D'ECHANGES LORS DE LA REUNION TECHNIQUE DU

10 / COMMISSION D'AGREMENT DU.....

Eléments d'échange :

11 / DECISION.....